2011-2012
Rapport financier trimestriel

Pour la période terminée le 30 juin 2011

Financement agricole Canada
Pour l'avenir de l'agroindustrie

Canada

Financement agricole Canada

Financement agricole Canada (FAC), dont le siège social se trouve à Regina, en Saskatchewan, est une société d'État fédérale financièrement autonome qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous servons l'agriculture canadienne en offrant des services de financement et d'autres services à 100 000 producteurs primaires, exploitants d'entreprises à valeur ajoutée, fournisseurs et transformateurs tout au long de la chaîne de valeur agricole. FAC mène ses activités à partir de plus de 100 bureaux situés principalement dans les collectivités rurales et possède un effectif de 1 600 employés qui sont passionnés de l'agroindustrie. Chaque année, FAC offre également des activités d'apprentissage auxquelles participent plus de 10 000 personnes, et envoie ses publications à plus de 100 000 abonnés.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de FAC, veuillez communiquer avec notre service des communications d'entreprise à l'adresse communications@fac-fcc.ca.

2011-2012 Rapport financier trimestriel
Pour la période terminée le 30 juin 2011

Le compte rendu qui suit a été préparé conformément à la *Norme sur les rapports trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor, et doit être lu en tenant compte de l'information contenue dans le rapport annuel et le résumé du plan d'entreprise de FAC[1].

Résultats financiers

FAC s'engage à respecter les principes de prudence et de transparence financières. Le présent document contient les résultats financiers non vérifiés de la société pour le premier trimestre, qui s'est terminé le 30 juin 2011. La société est en voie d'atteindre ses mesures de rendement pour l'exercice en cours, qui sont décrites dans le Résumé du plan d'entreprise de 2011 à 2016.

Portefeuille

FAC a enregistré une hausse globale des prêts de 1,6 milliard de dollars, soit une augmentation de 7 % par rapport au 30 juin 2010, ce qui a porté la valeur de son portefeuille à 22,1 milliards de dollars au 30 juin 2011. La croissance du portefeuille de prêts, établie à 3,8 % pour le premier trimestre de 2011-2012, est légèrement inférieure à la croissance de 4 % enregistrée pour le trimestre terminé le 30 juin 2010. Les décaissements nets pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 se sont établis à 2,1 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 68,2 millions de dollars (3 %) par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2010.

Rentabilité

(en millions de dollars)

	Trimestre terminé le	
	30 juin 2011	30 juin 2010
Intérêts créditeurs nets	**194,9 $**	184,7 $
Charge pour pertes sur créances	**59,0**	(53,1)
Produit tiré de l'assurance et autres produits	**4,9**	3,0
Frais d'administration	**(68,4)**	(63,8)
Ajustement de juste valeur	**(2,2)**	(3,1)
Bénéfice net	**188,2 $**	67,7 $

Le bénéfice net pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 a augmenté de 120,5 millions de dollars par rapport à la période de comparaison de 2010. Cette hausse s'explique en partie par une diminution de 112,1 millions de dollars de la charge pour pertes sur créances et par une augmentation de 10,2 millions des intérêts créditeurs nets, qui ont été contrebalancés par une augmentation des frais d'administration de 4,6 millions de dollars.

La charge pour pertes sur créances pour le trimestre terminé le 30 juin 2011a diminué par rapport à la période de comparaison de 2010. Cette diminution s'explique par une amélioration importante de la santé du portefeuille, en particulier dans le secteur du porc, qui a eu pour effet de réduire le niveau de la provision pour pertes sur créances requise.

[1] Ces documents se trouvent au www.fac-fcc.ca À notre sujet/Profil de la société

Les intérêts créditeurs nets pour le trimestre terminé le 30 juin 2011 ont augmenté en raison de la croissance du volume du portefeuille. La marge d'intérêt nette a diminué légèrement de 3,58 % dans la période de comparaison de 2010 à 3,53 % .

Gestion du capital

Le ratio de levier de FAC a diminué de 8,9:1 au 30 juin 2010 à 7,4:1 au 30 juin 2011. Cette amélioration est attribuable à un taux de croissance des capitaux propres plus élevé que le taux de croissance des emprunts.

Trésorerie

Au 30 juin 2011, la trésorerie avait légèrement augmenté, passant de 685,7 au 30 juin 2010 à 771,9 millions de dollars. Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2011, des montants de trésorerie de 611,0 millions de dollars ont été consacrés aux activités d'exploitation, tandis que les activités de placement et de financement ont produit des rentrées de fonds de 53,8 millions et de 727,2 millions de dollars, respectivement.

Perspectives par rapport au résumé du plan d'entreprise

FAC prévoit atteindre toutes ses cibles financières de fin d'exercice décrites dans le Résumé du plan d'entreprise de 2011 à 2016.

Mesure	Perspectives
Bénéfice net	En avance sur les cibles principalement en raison des écarts favorables au titre des intérêts créditeurs nets et de la charge pour pertes sur créances; des écarts favorables au titre des autres produits et des frais d'administration contribuent également à ce résultat positif.
Rendement des capitaux propres	En avance sur les cibles en raison d'un bénéfice net plus élevé que prévu.
Ratio d'efficience	Conforme aux cibles
Ratio de levier	Conforme aux cibles
Croissance du portefeuille	En avance sur les cibles principalement en raison des décaissements plus élevés que prévu, qui sont partiellement contrebalancés par des remboursements de capital plus élevés que prévu.

Gestion du risque d'entreprise

FAC est exposée à cinq principales catégories de risque, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque stratégique et le risque lié à la réputation. Les risques sont évalués annuellement dans le cadre du processus de planification stratégique. Des membres de l'Équipe des cadres dirigeants sont assignés aux principaux risques de la société et doivent élaborer et mettre en application des plans d'action pour atténuer ces risques.

Les plans d'action relatifs aux principaux risques font l'objet d'un suivi sur une base trimestrielle. À la fin du premier trimestre de 2011-2012, tous les plans d'action étaient en voie d'être réalisés. Les inondations majeures et l'humidité excessive vécues au printemps par le Manitoba ainsi que le Sud de la Saskatchewan et de l'Alberta ont occasionné des difficultés à de nombreux clients de FAC. La société a été proactive en offrant un programme de soutien de la clientèle, notamment des mesures de report des paiements, aux clients qui en avaient besoin. Malgré ces défis vécus par les producteurs, la société ne

prévoit pas subir de conséquences financières importantes. Il n'y a aucun autre événement significatif lié à un risque à signaler.

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés conformément à la *Norme sur les rapports trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor, et des mesures de contrôle interne que la direction juge nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels consolidés qui ne contiennent aucune inexactitude importante. Elle est aussi responsable de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le présent rapport trimestriel soient conformes, le cas échéant, aux états financiers trimestriels consolidés.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels consolidés non vérifiés présentent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et de la trésorerie de la société, en date des états financiers trimestriels consolidés et pour les périodes qui y sont présentées.

Le président-directeur général

Greg Stewart, P.Ag.

Le vice-président exécutif et principal dirigeant financier

Rick Hoffman, CMA, MBA

Regina, Canada
Le 25 août 2011

États financiers consolidés
Bilan consolidé

(non vérifié)
(milliers de dollars)

	30 juin 2011	31 mars 2011	1er avril 2010
Actif			
Trésorerie	**771 855** $	601 840 $	628 023 $
Placements temporaires	**226 421**	284 162	199 818
Créances	**13 099**	12 786	32 818
Actifs dérivés	**53 350**	47 407	66 945
	1 064 725	946 195	927 604
Prêts nets (notes 3 et 4)	**21 610 143**	20 745 891	19 157 211
Contrats de location-financement nets	**6 605**	4 912	2 827
Placements de capital-risque	**55 719**	58 024	59 987
	21 672 467	20 808 827	19 220 025
Matériel et améliorations locatives	**28 763**	29 314	31 513
Logiciels	**41 102**	42 124	42 814
Matériel sous contrat de location-exploitation	**22 287**	19 077	14 867
Autres actifs	**15 580**	15 912	12 876
	107 732	106 427	102 070
Total de l'actif	**22 844 924** $	21 861 449 $	20 249 699 $
Passif			
Créditeurs et charges à payer	**61 286** $	52 263 $	49 864 $
Passifs dérivés	**1 548**	4 724	6 843
	62 834	56 987	56 707
Emprunts (note 5)			
Dette à court terme	**8 614 783**	8 029 920	8 810 407
Dette à long terme	**11 121 057**	10 921 999	8 948 764
	19 735 840	18 951 919	17 759 171
Autres passifs	**167 279**	171 172	220 704
Capitaux propres			
Surplus d'apport	**547 725**	547 725	547 725
Bénéfices non répartis	**2 124 741**	1 936 527	1 494 083
Cumul des autres éléments du résultat étendu	**192 444**	183 743	161 848
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère	**2 864 910**	2 667 995	2 203 656
Participation minoritaire dans l'entité ad hoc	**14 061**	13 376	9 461
	2 878 971	2 681 371	2 213 117
Total du passif et des capitaux propres	**22 844 924** $	21 861 449 $	20 249 699 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats d'exploitation

(non vérifié)
(milliers de dollars)

	Trimestre terminé le 30 juin 2011	30 juin 2010
Intérêts créditeurs	**253 860 $**	221 373 $
Intérêts débiteurs	**58 915**	36 719
Intérêts créditeurs nets	**194 945**	184 654
Charge pour pertes sur créances	**(58 952)**	53 075
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur créances	**253 897**	131 579
Produit net tiré de l'assurance	**2 903**	2 525
Autres produits	**2 051**	443
Intérêts créditeurs nets et produits autres que d'intérêt	**258 851**	134 547
Frais d'administration	**68 414**	63 789
Bénéfice net avant l'ajustement de juste valeur	**190 437**	70 758
Ajustement de juste valeur	**(2 245)**	(3 051)
Bénéfice net	**188 192 $**	67 707 $
Bénéfice (perte) net(te) attribuable :		
à l'actionnaire de l'entité mère	**188 214 $**	68 361 $
à la participation minoritaire dans l'entité ad hoc	**(22)**	(654)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

(non vérifié)
(milliers de dollars)

	Trimestre terminé le 30 juin 2011		30 juin 2010	
Bénéfice net	**188 192**	**$**	67 707	$
Autres éléments du résultat étendu				
Gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**13 675**		20 661	
Virement au bénéfice net des gains réalisés sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**(5 301)**		(5 038)	
Variation des gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**8 374**		15 623	
(Pertes) gains net(te)s non réalisé(e)s sur actifs disponibles à la vente	**327**		(146)	
Total des autres éléments du résultat étendu	**8 701**		15 477	
Total du résultat étendu	**196 893**	**$**	83 184	$
Résultat étendu (perte) attribuable :				
à l'actionnaire de l'entité mère	**196 915**	**$**	83 838	$
à la participation minoritaire dans l'entité ad hoc	**(22)**		(654)	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

(non vérifié)
(milliers de dollars)

	Solde, 1er avril 2011	Résultat étendu	Distributions à la participation minoritaire	**Solde, 30 juin 2011**
Surplus d'apport	547 725 $	- $	- $	**547 725 $**
Bénéfices non répartis	1 936 527	188 214	-	**2 124 741**
Gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	183 297	8 374	-	**191 671**
(Pertes) gains net(te)s non réalisé(e)s sur placements temporaires disponibles à la vente	(1 493)	327	-	**(1 166)**
Gains actuariels nets sur les régimes enregistrés de retraite à prestations déterminées	1 939	-	-	**1 939**
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	183 743	8 701	-	**192 444**
Participation minoritaire dans l'entité ad hoc	13 376	(22)	707	**14 061**
Total	2 681 371 $	196 893 $	707 $	**2 878 971 $**

(non vérifié)
(milliers de dollars)

	Solde, 1er avril 2010	Résultat étendu	Distributions à la participation minoritaire	Solde, 30 juin 2010
Surplus d'apport	547 725 $	- $	- $	547 725 $
Bénéfices non répartis	1 494 083	68 361	-	1 562 444
Gains nets sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	203 859	15 623	-	219 482
Pertes net(te) non réalisé(e)s sur placements temporaires disponibles à la vente	(256)	(146)	-	(402)
Pertes actuariel(le)s net(te)s sur les régimes enregistrés de retraite à prestations déterminées	(41 755)	-	-	(41 755)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	161 848	15 477	-	177 325
Participation minoritaire dans l'entité ad hoc	9 461	(654)	1 558	10 365
Total	2 213 117 $	83 184 $	1 558 $	2 297 859 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

(non vérifié)
(en milliers de dollars)

	Trimestre terminé le 30 juin 2011		30 juin 2010	
Activités d'exploitation				
Bénéfice net	**188 214**	**$**	68 361	$
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation :				
Intérêts créditeurs nets	**(194 945)**		(184 654)	
Désactualisation	**401**		(1 970)	
Charge pour pertes sur créances	**(58 952)**		53 075	
Ajustement de juste valeur	**2 245**		3 051	
Amortissement (1)	**(1 130)**		(1 274)	
Autres	**54**		(153)	
Sorties de fonds nettes liées aux prêts	**(824 675)**		(793 287)	
Sorties de fonds nettes liées aux contrats de location-financement	**(1 300)**		(557)	
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation	**8 751**		9 749	
Intérêts reçus	**269 777**		231 516	
Pertes (gains) de change	**525**		(3 133)	
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	**(611 035)**	**$**	(619 276)	$
Activités de placement				
Rentrées (sorties) de fonds nettes liés aux placements temporaires	**57 719**		(102 709)	
Acquisition de placements de capital-risque	**(3 050)**		(1 782)	
Produit à la cession et au remboursement de placements de capital-risque	**4 610**		9 620	
Achat de matériel et améliorations locatives	**(2 258)**		(1 507)	
Achat de logiciels	**(2 339)**		(2 073)	
Achat de matériel sous contrat de location-exploitation	**(4 347)**		(3 924)	
Cession (acquisition) de propriétés immobilières destinées à la vente	**104**		(86)	
Intérêts et dividendes reçus	**3 388**		1 441	
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	**53 827**	**$**	(101 020)	$
Activités de financement				
Dette à long terme émise	**1 335 618**		2 235 881	
Dette à long terme remboursée	**(1 662 694)**		(1 029 788)	
Dette à court terme émise	**8 726 778**		14 343 233	
Dette à court terme remboursée	**(7 599 612)**		(14 720 710)	
Sorties de fonds nettes liées à la vente de dérivés	**(546)**		-	
Intérêts payés	**(71 827)**		(54 029)	
(Gains) pertes de change	**(494)**		3 349	
Rentrées de fonds liées aux activités de financement	**727 223**	**$**	777 936	$
Variation de la trésorerie	**170 015**		57 640	
Trésorerie au début de la période	**601 840**		628 023	
Trésorerie à la fin de la période	**771 855**	**$**	685 663	$
La trésorerie comprend ce qui suit :				
Liquidités	**75 466**	**$**	34 310	$
Placements à court terme	**696 389**		651 353	

(1) Comprend l'amortissement du matériel et des améliorations locatives, des logiciels, du matériel sous contrat de location-exploitation, les gains (pertes) au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu, la prime/de l'escompte de l'émission d'obligations, les produits reportés et les commissions reportées.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés (non vérifiés)

1. Principales conventions comptables

Règles de présentation

Les états financiers intermédiaires condensés et consolidés (états financiers intermédiaires) ont été dressés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Étant donné que ces états financiers intermédiaires représentent la première présentation des résultats et de la situation financière de la société conformément aux IFRS pour une partie de l'exercice couvert par ses premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS, ils ont été dressés conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire et à la norme IFRS 1 – Première application des normes internationales d'information financière. Ces états financiers intermédiaires ne contiennent pas tous les renseignements qui doivent figurer dans les états financiers annuels complets et doivent être lus en parallèle avec les plus récents états financiers annuels vérifiés et avec le compte rendu narratif qui figure dans le présent rapport.

La préparation de ces états financiers intermédiaires a nécessité la modification des conventions comptables qui ont servi à la préparation des derniers états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La note 2 contient une explication des effets de la transition vers les normes IFRS sur la situation financière et le rendement financier déclarés de la société. Cette note comprend le rapprochement des capitaux propres, du résultat étendu et du bilan consolidé déclarés en vertu des PCGR du Canada et des IFRS pour les périodes comparatives.

Les principales conventions comptables qui ont servi à l'établissement de ces états financiers intermédiaires ont été élaborées conformément aux conventions comptables que la société doit adopter dans ses états financiers annuels du 31 mars 2012 conformément aux IFRS qui s'appliqueront à ce moment; ces conventions sont résumées ci-dessous et dans les pages qui suivent. Elles ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les états financiers intermédiaires, ainsi que dans la préparation du bilan d'ouverture consolidé conforme aux IFRS au 1er avril 2010, aux fins de la transition aux IFRS.

Périmètre de consolidation

Les états financiers intermédiaires comprennent les comptes de la société, ceux d'Avrio Ventures Limited Partnership (Avrio) et ceux d'Avrio Ventures Limited Partnership II (Avrio II). Avrio et Avrio II sont des sociétés en commandite de capital-risque dans lesquelles la société détient une participation majoritaire à titre de commanditaire. La société effectue la consolidation des comptes d'Avrio et d'Avrio II parce que ce sont des entités *ad hoc* pour lesquelles la société, malgré un droit de vote restreint, est admissible à la majorité des bénéfices et est exposée à la majorité des risques. Tous les soldes importants et toutes les opérations interentreprises importantes ont été éliminés. La participation minoritaire, qui représente les capitaux propres dans les sociétés en commandite Avrio et Avrio II qui ne sont pas attribuables à la société, a été incluse dans le bilan consolidé, l'état consolidé des résultats d'exploitation, l'état consolidé du résultat étendu ainsi que dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Classement et désignation des instruments financiers

Les actifs financiers sont classés ou désignés comme prêts et créances, comme actifs financiers à leur juste valeur au poste des profits ou des pertes ou comme actifs financiers disponibles à la vente. Les passifs sont classés ou désignés comme passifs financiers à leur juste valeur au poste des profits ou des pertes ou comme autres passifs financiers.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés dont les paiements fixes ou déterminables ne sont pas cotés dans un marché actif. Les instruments financiers évalués à leur juste valeur au poste des profits ou des pertes sont des actifs et des passifs dérivés classés comme détenus à des fins de transaction ou des actifs et des passifs financiers non dérivés qui satisfont à certaines conditions leur permettant d'être évalués à leur juste valeur au poste des profits ou des pertes au moment de leur constatation initiale. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne peuvent être inclus dans les autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à leur juste valeur et par la suite comptabilisés selon leur classement.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides qui sont facilement convertibles en espèces et dont la date d'échéance est habituellement de 90 jours ou moins de leur date d'acquisition. L'intérêt gagné sur la trésorerie est compris dans les intérêts créditeurs sur placements.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont des placements dont les dates d'échéance se situent entre 91 et 365 jours à compter de leur date d'acquisition. Ils sont acquis principalement à des fins de liquidité et sont désignés comme actifs disponibles à la vente. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur selon la date de transaction et au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations. Les gains et pertes non réalisés sont compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Les intérêts gagnés sur les placements temporaires sont compris dans les intérêts créditeurs sur placements.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés créent des droits et des obligations destinés à atténuer un ou plusieurs des risques financiers inhérents à un instrument financier principal sous-jacent. La société utilise les instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change en fonction des limites approuvées par le Conseil d'administration de FAC. La société n'utilise aucun instrument dérivé pour spéculer.

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures dans le cadre de relations de couverture efficaces sont classés comme éléments détenus à des fins de transaction. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont constatés à leur juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts gagnés et les intérêts à payer sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont respectivement compris dans les intérêts créditeurs et les intérêts débiteurs.

Comptabilité de couverture de flux de trésorerie

Les instruments dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur. La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la partie inefficace des variations de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée dans l'ajustement de juste valeur. Les instruments dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les intérêts créditeurs ou débiteurs associés aux instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisés de la même manière que l'élément couvert, soit à titre d'ajustements aux intérêts créditeurs ou aux intérêts débiteurs respectivement.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie est prospectivement abandonnée lorsque l'instrument dérivé est liquidé, arrive à échéance ou n'est plus admissible comme couverture de flux de trésorerie efficace. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie est liquidée, tous les gains ou pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement à titre d'autres éléments du résultat étendu sont transférés au poste des intérêts créditeurs nets pendant le reste du terme de l'instrument de couverture initial en tenant compte de l'incidence, sur ces intérêts créditeurs nets, de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Dans le cas des instruments dérivés qui demeurent en cours après la date d'abandon de la relation de couverture, tous les gains ou pertes de juste valeur ultérieurs sont comptabilisés immédiatement à titre d'ajustement de juste valeur.

Prêts

Les prêts sont classés comme prêts ou créances. Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur créances et des commissions sur prêts reportées et sont évalués à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce que le prêt soit classé douteux. Une fois qu'un prêt est classé douteux, la désactualisation de la valeur de la garantie est constatée en tant qu'intérêts créditeurs en fonction du taux d'intérêt initial du prêt.

Les commissions liées à l'établissement des prêts, les commissions d'engagement et de renégociation sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur les prêts et sont comptabilisées à titre d'intérêts créditeurs sur leur durée prévue selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En outre, certains coûts différentiels directs liés à l'établissement des prêts sont reportés et déduits des commissions afférentes.

Un prêt est classé douteux lorsque, de l'avis de la direction, la qualité sur le plan du crédit s'est détériorée au point où il n'existe plus de certitude raisonnable de percevoir dans un délai raisonnable le montant du capital et des intérêts. De plus, tout prêt affichant un montant en souffrance supérieur à 500 $ pendant 90 jours est classé douteux, sauf s'il est suffisamment garanti. Lorsqu'un prêt est classé douteux, le montant comptabilisé est ramené à la valeur estimative de réalisation au moyen d'une augmentation de la provision pour pertes sur créances. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, l'écart entraînera une régularisation de la provision pour pertes sur créances.

Les prêts renégociés sont des prêts dont les modalités ont été renégociées. Ils ne sont plus considérés comme des prêts en retard, mais comme de nouveaux prêts. Après la renégociation, les modalités et conditions de la nouvelle entente contractuelle servent à déterminer si l'actif financier demeure en retard.

Les intérêts créditeurs cessent d'être comptabilisés lorsqu'un prêt est classé douteux. Tout versement reçu en remboursement d'un prêt douteux est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour le prêt en question. Le prêt douteux est réinscrit comme prêt productif lorsqu'il existe une assurance raisonnable, de l'avis de la direction, du recouvrement ultime du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif, la provision pour pertes sur créances est réduite par un ajustement pour désactualisation correspondant au montant des intérêts créditeurs maintenant comptabilisés.

Les prêts sont radiés et sont imputés à la provision pour pertes sur créances s'il n'existe pas une assurance raisonnable de recouvrement futur.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Ils sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur créances et sont constatés en fonction du montant total des paiements futurs minimums prévus au contrat de location-financement, auquel s'ajoutent les valeurs résiduelles estimées moins le revenu financier non gagné. Le produit tiré des contrats de location-financement est constaté de façon à produire un taux de rendement constant sur le contrat de location-financement.

Provision pour pertes sur créances

La société constate une provision pour pertes sur créances qui représente la meilleure estimation par la direction des pertes subies dans le portefeuille de prêts et de contrats de location-financement en date du bilan. La provision est augmentée ou diminuée de la charge pour pertes sur créances, de la subvention gouvernementale du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP), comme il est décrit dans la section Aide de l'État, l'ajustement pour désactualisation, comme il est décrit dans la section Composante individuelle, les radiations et les sommes recouvrées.

En date de chaque bilan, la société détermine s'il existe des éléments probants objectifs indiquant qu'un prêt ou un contrat de location-financement a subi une perte de valeur. Si des éléments probants indiquent que le prêt ou le contrat de location-financement a subi une perte de valeur, la valeur comptable du prêt ou du contrat de location-financement est réduite au poste de la provision pour pertes sur créances, et le montant de la perte est constaté au moyen de la charge pour pertes sur créances. Si, au cours des exercices ultérieurs, le montant de la perte pour prêt douteux augmente ou diminue, et que cette variation peut être associée de façon objective à un événement survenu après la constatation du prêt douteux, la perte qui avait été constatée auparavant est rajustée aux postes de la provision pour pertes sur créances et de la charge pour pertes sur créances. Pour déterminer la provision pour pertes sur créances, la direction regroupe les pertes sur créances en deux composantes : une composante individuelle et une composante collective.

Composante individuelle – La société détermine d'abord s'il existe des éléments probants d'une dépréciation en effectuant un examen de chaque prêt ou contrat de location-financement du portefeuille. Cet examen sert à déterminer l'existence d'une perte permettant de conclure à la dépréciation d'un prêt ou d'un contrat de location-financement particulier. La société considère qu'il y a perte lorsqu'un montant de plus de 500 $ est en souffrance pendant au moins 90 jours consécutifs. En cas de perte, la perte de valeur est comptabilisée et correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt ou contrat de location-financement et la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt ou du contrat de location-financement dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux fixe ou actualisés au taux d'intérêt effectif au moment de la dépréciation dans le cas des prêts ou des contrats de location-financement à taux variable. L'estimation des flux de trésorerie prévus est fondée sur la juste valeur de la garantie sous-jacente ainsi que sur le délai et les coûts estimatifs

liés à la réalisation de la garantie. Au cours des exercices ultérieurs, toute variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs attribuable au passage du temps entraîne l'ajustement pour désactualisation. Le montant de l'ajustement est porté aux intérêts créditeurs.

Composante collective – Si la société détermine qu'un prêt ne présente aucun élément probant objectif de dépréciation, elle l'examine dans le cadre d'une évaluation collective. En effectuant cette évaluation collective de la dépréciation, la direction regroupe les prêts dans des portefeuilles qui présentent les mêmes caractéristiques de risque de crédit. Les flux de trésorerie prévus de ces portefeuilles sont estimés en fonction de la valeur des garanties sous-jacentes et de l'historique des pertes sur créances. L'évaluation collective des prêts douteux est séparée en trois composantes : groupe de prêts qui répondent à certains critères, pertes subies, mais non déclarées et composante-risque.

- Groupe de prêts qui répondent à certains critères – Les prêts sont inclus dans ce groupe s'ils sont associés à l'un des critères suivants :

    1. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts est en souffrance d'au moins 500 $.
    2. Tous les prêts des clients dont l'un des prêts a fait l'objet d'un prolongement de la période d'amortissement dans le calendrier de remboursement au cours des 12 derniers mois.
    3. Tout prêt dont le pointage SPTR a diminué de 15 points par rapport au pointage calculé 12 mois auparavant.

- Pertes subies, mais non déclarées – Cette évaluation tient compte des pertes sur créances constatées dans le portefeuille à la date du bilan, mais qui ne sont pas encore matérialisées comme pertes. Cette évaluation est fondée sur l'historique du mouvement des prêts entre le statut de prêt productif au groupe des prêts qui répondent à certains critères ou à celui des prêts douteux.

- Composante-risque – La société ajuste aux conditions du marché actuelles l'historique des pertes sur créances de la composante du groupe de prêts qui répondent à certains critères et de celle des pertes subies, mais non déclarées de l'évaluation collective.

Pour certaines parties du portefeuille de la société, le processus décrit ci-dessus est adapté afin de tenir compte des caractéristiques uniques des prêts afin de cerner et de mesurer plus précisément la dépréciation. Dans le cas de la composante individuelle, on considère qu'il y a perte lorsque ces prêts sont en retard depuis 165 jours. Dans la composante collective, la société tient compte de l'historique des prêts qui passent du statut de prêt productif au statut de prêt douteux et du calcul des flux de trésorerie futurs prévus, dont l'estimation repose sur les probabilités historiques de défaut et de pertes en cas de défaut.

Lorsqu'un prêt est considéré comme irrécouvrable, il est radié et imputé à la provision pour pertes sur créances. Ces prêts sont radiés lorsque toutes les mesures de recouvrement requises ont été prises et que le montant de la perte a été établi.

Placements de capital-risque

Les placements de capital-risque comprennent les placements qui sont détenus directement par la société (Fonds FAC) et par Avrio et Avrio II (Fonds Avrio et Fonds Avrio II, respectivement). Les placements du Fonds FAC visent essentiellement à financer des petites et moyennes entreprises qui sont au stade de début de croissance jusqu'au stade de maturité, tandis que les placements du Fonds Avrio et du Fonds

Avrio II ciblent des sociétés dont le profil de risque est plus élevé, allant du stade de commercialisation au stade de croissance.

La société a désigné ses placements de capital-risque à leur juste valeur au poste des profits ou des pertes, à l'exception d'un placement de capital-risque dans une société affiliée au Fonds FAC, étant donné que ce placement est géré et que son rendement est évalué à sa juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée. Un placement dans une société affiliée désigne un placement dans une entité sur laquelle la société peut exercer une influence considérable.

Les placements de capital-risque désignés à leur juste valeur au poste des profits ou des pertes sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et pertes sont comptabilisés dans l'ajustement de juste valeur. Les intérêts sur la dette, qui sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs. Les dividendes sur les actions privilégiées et les actions ordinaires sont comptabilisés au moment où ils sont exigibles, sont déclarés, respectivement, et sont compris dans les intérêts créditeurs. Les produits liés aux redevances et aux commissions sont également comptabilisés au moment où ils sont exigibles et sont compris dans les intérêts créditeurs.

Les placements de capital-risque dans les sociétés affiliées au Fonds FAC sont comptabilisés initialement au coût et, par la suite, sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de cette méthode, la quote-part, au prorata, des gains réalisés après la prise de participation est comprise dans les autres produits et ajuste la valeur comptable du placement. Les dividendes reçus ou à recevoir réduisent la valeur comptable du placement.

Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'aménagement du matériel ou des améliorations locatives. Les charges subséquentes sont comprises dans la valeur comptable du matériel ou des améliorations locatives ou sont constatées en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que la société bénéficie des avantages économiques associés à l'élément et que son coût peut être mesuré de façon fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est éliminée du bilan. Tous les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement débute au moment où la société peut utiliser l'équipement ou l'amélioration locative et est compris dans les frais d'administration. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode d'amortissement linéaire afin de répartir le coût moins la valeur résiduelle sur les périodes suivantes :

	Durée
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans
Améliorations locatives	La durée la plus courte entre le terme du bail ou la durée économique de l'actif.

Les valeurs résiduelles et durées économiques sont examinées chaque année et ajustées au besoin. Le matériel et les améliorations locatives font l'objet d'un examen permettant de déterminer leur dépréciation

lorsque des événements ou des changements permettent de croire que le montant comptable ne pourra pas être recouvré. Le montant comptable est immédiatement réduit au montant recouvrable si le montant comptable est supérieur au montant recouvrable estimé. Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur moins les frais associés à la vente et de la valeur d'utilité.

Les gains et pertes sur vente sont déterminés par la comparaison du produit et du montant comptable et sont compris dans le poste des frais d'administration.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Les dépenses liées aux logiciels conçus à l'interne sont constatées comme des actifs lorsque la société peut prouver son intention et sa capacité de poursuivre le développement, d'utiliser des logiciels d'une façon qui produira des avantages économiques futurs, et de mesurer en toute fiabilité les coûts nécessaires pour mener le développement à terme. Les coûts capitalisés des logiciels créés à l'interne comprennent tous les coûts directement attribuables à leur développement.

Les logiciels sont amortis dès qu'ils sont utilisés par la société. L'amortissement est comptabilisé sur une durée de vie utile estimative de 3 ou 5 ans au moyen de la méthode d'amortissement linéaire et est compris dans le poste des frais d'administration.

Chaque année, les logiciels font l'objet d'un examen qui sert à déceler toute dépréciation ou tout changement dans les estimations des avantages économiques futurs. Si tel est le cas, le montant comptabilisé fait l'objet d'une analyse qui sert à déterminer si le montant est entièrement recouvrable. Une perte de valeur est constatée si le montant comptable est supérieur au montant recouvrable.

Contrats de location-exploitation de matériel

Le matériel sous contrat de location-exploitation est comptabilisé au coût moins l'amortissement cumulé. Il est amorti selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du bail. Le produit des contrats de location-exploitation est constaté selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du crédit-bail et est inclus dans les intérêts créditeurs. Les coûts directs initiaux engagés dans la négociation et l'établissement du contrat de location-exploitation sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont constatés selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée du bail.

Avantages sociaux futurs

La société offre au personnel un régime enregistré de retraite à prestations déterminées, trois régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées et d'autres régimes d'avantages déterminés, qui offrent des avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi à la majorité de ses employés. Le régime de retraite à prestations déterminées repose sur le nombre d'années de service et la moyenne des rémunérations les plus élevées pendant cinq années consécutives. Ce régime est assorti d'une protection contre l'inflation. Les régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées sont offerts aux employés dont le revenu d'emploi est supérieur aux gains ouvrant droit à pension.

Les régimes de prestations de retraite comprennent des régimes contributifs de soins de santé, dont les cotisations salariales sont rajustées annuellement, et un régime non contributif d'assurance-vie. Des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité à court terme, des indemnités de cessation d'emploi ainsi que des avantages de soins de santé aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des autres régimes d'avantages déterminés sont calculées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services, qui tient compte de la meilleure estimation de la direction des niveaux futurs de salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge auquel les employés prennent leur retraite et d'autres facteurs actuariels.

Les actifs sont évalués à leur juste valeur, pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes.

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 décembre de chaque année.

Les gains ou les pertes actuariels découlent de l'écart entre le taux de rendement réel à long terme des actifs des régimes pour l'exercice et le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes pour le même exercice ou des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels sont constatés au poste des autres éléments du résultat étendu au 31 mars de chaque année.

Les coûts des services passés découlant des modifications aux régimes sont constatés immédiatement au poste des Frais d'administration dans la mesure où les prestations sont déjà acquises, sans quoi ils doivent être constatés selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle de service, jusqu'à ce que les prestations soient acquises.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées, rajustée pour tenir compte des coûts des services passés non constatés et réduite de la juste valeur des actifs du régime. La valeur de l'actif est limitée à la somme de toute perte actuarielle non constatée et de tout coût des services passés non constaté, plus la valeur actualisée des avantages économiques existants sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence minimale de capitalisation applicable au régime.

Les cotisations au régime à cotisations déterminées sont constatées à titre de charge lorsque les employés ont fourni le service donnant droit aux cotisations. Les cotisations non payées sont constatées à titre de passif.

Assurance

La société vend de l'assurance-vie et accidents collective du créancier à ses clients dans le cadre d'un programme d'assurances qui est administré par une grande société d'assurance. Les primes d'assurance sont déterminées par une analyse actuarielle, sont comptabilisées au moment où ils sont exigibles et sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance.

Les charges liées aux indemnités d'assurance, comprises dans le produit net tiré de l'assurance, comprennent les règlements de sinistre qui sont constatés à titre de sinistres réalisés au cours de l'exercice, une charge pour les sinistres à payer et qui avaient été subis en date du bilan et les ajustements à la réserve pour sinistres. La réserve pour sinistres représente le passif attribuable au déficit prévu des primes futures par rapport aux sinistres futurs, et est comptabilisée à la juste valeur au poste des autres passifs. Elle est calculée selon la méthode actuarielle à l'aide de la Méthode canadienne axée sur le bilan et est préparée sur une base de permanence, en tenant compte du niveau approprié de risque inhérent à l'obligation. La réserve pour sinistres est fondée sur des estimations de primes futures, de coûts et de charges futures de risques-décès, de l'expérience passée, des taux d'intérêt et des marges pour les écarts

négatifs par rapport à ces hypothèses. Les résultats réels peuvent varier par rapport aux meilleures hypothèses d'estimation, ce qui pourrait se traduire par un résultat au titre du régime différent par rapport aux prévisions. Ces hypothèses sont revues au moins une fois par année et mises à jour en fonction de l'expérience réelle et de la conjoncture. Les variations par rapport à l'estimation sont comptabilisées au moment où elles se produisent et sont comprises dans le produit net tiré de l'assurance.

Au 31 mars de chaque année, un test d'adéquation du passif est effectué afin de vérifier si le montant comptable du passif d'assurance est suffisant selon les estimations actuelles des flux de trésorerie prévus. Toute insuffisance est constatée à titre de passif au poste des autres passifs et imputée aux résultats comme produit net tirés de l'assurance.
La société maintient un actif au titre de la réserve d'assurance avec l'assureur afin de financer le paiement des indemnités futures. Les actifs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement au poste des autres actifs.

Les frais liés à l'administration du programme d'assurance sont constatés au poste des frais d'administration. La charge à payer au titre des sinistres exigibles est classée comme autres passifs, et comptabilisée au coût après amortissement au poste des créditeurs et charges à payer.

Propriétés immobilières destinées à la vente

Les propriétés immobilières acquises des clients en règlement d'engagements de prêt sont désignées comme des actifs disponibles à la vente et sont constatées au poste des autres actifs à leur juste valeur, moins les frais de vente associés. La juste valeur, moins les frais associés à la vente, correspond à la somme qui pourrait être réalisée par une vente dans un marché de pleine concurrence, compte tenu du temps estimatif requis pour réaliser la garantie, des coûts estimatifs de la réalisation et de tout montant devant légalement être versé à l'emprunteur. Les propriétés immobilières acquises sont vendues dès que possible et le produit est utilisé pour réduire le solde impayé du prêt du client.

La valeur comptable des propriétés immobilières destinées à la vente est ajustée pour tenir compte de toute diminution importante de la juste valeur estimative après leur acquisition. Les sommes recouvrées de l'aliénation de propriétés immobilières destinées à la vente sont constatées à la date à laquelle l'acheteur prend possession du titre de propriété. Les recouvrements, les ajustements et les frais d'exploitation nets relatifs aux propriétés immobilières destinées à la vente sont compris dans les autres produits.

Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et les charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et mesurés au coût après amortissement.

Emprunts

Les emprunts sont contractés avec l'autorisation du ministre des Finances, et constituent des obligations directes pour la société. Par conséquent, ils équivalent à des emprunts contractés au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et sont, à ce titre, pleinement garantis par le gouvernement du Canada.

Les billets structurés font partie du programme de financement de la société. Les billets structurés sont des valeurs mobilières hybrides qui combinent des produits à revenu fixe et des instruments financiers dérivés. La société a désigné les billets structurés à leur juste valeur au poste des profits ou pertes afin de les comptabiliser d'une façon compatible à celle utilisée pour comptabiliser les variations de juste valeur de leurs instruments dérivés associés. Les emprunts désignés à leur juste valeur au poste des profits ou pertes sont comptabilisés à leur juste valeur, au moyen d'une technique d'évaluation décrite dans la

rubrique Incertitude relative aux estimations, et les gains et les pertes sont constatés dans l'ajustement de juste valeur.

Les autres emprunts sont classés comme autres passifs financiers et évalués au coût après amortissement.

Les intérêts à payer sur tous les emprunts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont constatés au poste des intérêts débiteurs selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs des prêts Transfert

La société constate un passif de prêt Transfert qui représente les sommes dues à des tiers à la signature d'un contrat en vertu duquel elle doit verser des montants conformément à un calendrier de décaissement relatif aux prêts Transfert non décaissés, lesquels sont compris dans les prêts. Au moment où les paiements sont versés conformément au calendrier de décaissement du prêt Transfert, le montant applicable du passif du prêt Transfert est réduit en conséquence. Les passifs des prêts Transfert sont comptabilisés au coût après amortissement et sont compris dans les autres passifs.

Aide de l'État

La société est l'une des institutions financières qui participent au Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc (PRPPIP). En vertu du PRPPIP, le gouvernement du Canada a établi un fonds de réserve pour pertes sur prêts visant à répartir les pertes sur créances nettes de prêts admissibles accordés à des exploitations d'élevage de porc par certaines institutions financières. La société est responsable de toutes les pertes de crédit qui dépassent le fonds de réserve pour pertes sur prêts et doit satisfaire à certaines exigences d'admissibilité pour accéder au fonds de réserve. Le montant de fonds de la réserve auquel la société a accès pour tout prêt non productif admissible est de 90%, 80% et 70% des pertes sur créances nettes dans les années 1 à 3, 4 à 6 et 7 à 15, respectivement. Les montants détenus par la société mais auxquels elle n'a pas droit sont remboursés au gouvernement du Canada à la fin du programme. Le délai à l'intérieur duquel la société devait décaisser les prêts admissibles au programme est passé, et aucun autre versement au titre de la réserve pour pertes sur prêts n'est attendu du gouvernement du Canada.

La direction fait une estimation du montant du fonds de réserve pour pertes sur prêts auquel la société a droit au titre du PRPPIP. Cette estimation est comptabilisée sous forme de réduction de sa charge pour pertes sur créances. Le reste du fonds de réserve pour pertes sur prêts, auquel la société n'a pas droit, est comptabilisé comme dette à long terme. L'intérêt sur cette dette à long terme est comptabilisé au poste des intérêts débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, l'émission ou la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux prêts, aux créances et aux emprunts classés comme autres passifs sont reportés et amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Paiements au titre des contrats de location-exploitation

Les paiements effectués au titre des contrats de location-exploitation sont constatés en tant que charge selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Les coûts associés sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Conversion des devises

Les états financiers intérimaires de la société sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie de fonctionnement de la société. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis selon la moyenne mensuelle des taux de change qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et pertes de change sur les prêts et les créances sont compris dans les intérêts créditeurs, tandis que les gains et pertes de change sur les emprunts sont compris dans les intérêts débiteurs.

Jugements importants de la direction sur l'application des conventions comptables

Ce qui suit sont des jugements importants de la direction sur l'application des conventions comptables de la société.

- **Périmètre de consolidation**
  La direction a exercé son jugement pour déterminer qu'Avrio et Avrio II satisfont aux critères d'entités *ad hoc* et que l'essence de la relation entre la société et Avrio et Avrio II indique que la société contrôle Avrio et Avrio II, conformément aux normes IAS 27 – États financiers consolidés et individuels et SIC-12 – Consolidation – Entités ad hoc.

- **Contrats de location-financement**
  En effectuant la classification des contrats de location-financement aux termes de la norme IAS 17 – Contrats de location, la direction considère que les contrats de location-financement d'équipement agricole constituent des contrats de location-financement ou de location-exploitation. Dans certains cas, la transaction de location n'est pas concluante, et la direction utilise son jugement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement qui transfère essentiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété.

- **Coûts de la recherche et de la conception de logiciels à l'interne**
  Une partie importante des dépenses en logiciels de la société sont rattachées à la conception de logiciels qui font partie des infrastructures internes et, dans une moindre mesure, à l'achat de logiciels directement auprès de fournisseurs. La direction suit un processus pour surveiller la progression des projets internes de recherche et développement. La distinction entre les phases de recherche et les phases de développement est en grande partie une question de jugement. Les coûts de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, alors que les coûts de développement sont constatés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés. Il existe de l'incertitude quant à la réussite financière de tout projet en développement après sa constatation initiale. La direction effectue un contrôle pour s'assurer que les exigences rattachées à la constatation des coûts de développement sont toujours respectées.

Incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers intérimaires de la société selon les IFRS exige, de la direction, des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans ces états et dans les notes complémentaires. Ces jugements, estimations et hypothèses font l'objet d'une évaluation continue et sont fondés sur des données historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs jugés plausibles dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces jugements, estimations et hypothèses. Les estimations, hypothèses et jugements importants qui sont essentiels à la constatation et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges sont abordés ci-dessous.

- **Provision pour pertes sur créances**
  La société examine son portefeuille de prêts et de contrats de location-financement pour évaluer les créances douteuses et exerce son jugement pour déterminer les pertes survenues et leur importance. Lorsqu'il est question d'estimer les flux de trésorerie prévus de la société, la direction utilise ses meilleures estimations fondées sur l'historique des pertes sur créances de prêts et de contrats de location-financement qui présentent des caractéristiques de risque de crédit et des éléments probants objectifs permettant de conclure à une dépréciation similaires aux caractéristiques et éléments probants des prêts et des contrats de location-financement qui se trouvent dans le portefeuille. La méthodologie et les hypothèses qui servent à estimer le montant et le moment des flux de trésorerie prévus font l'objet d'un examen régulier qui permet de diminuer l'écart entre les pertes estimées et les pertes réelles.

- **Passif au titre des prestations constituées**
  L'estimation du passif au titre des prestations constituées dans le cas des prestations de retraite et des prestations complémentaires de retraite non liées à la pension est effectuée selon la méthode actuarielle et tient compte de la meilleure estimation, par la direction, des niveaux futurs des salaires, de l'augmentation des autres coûts, de l'âge de retraite des employés et d'autres hypothèses actuarielles. L'un des facteurs les plus importants est le taux d'actualisation. La direction détermine le taux d'actualisation adéquat à la fin de chaque exercice. Il s'agit du taux d'intérêt qui détermine la valeur actualisée des sorties de fonds qui, selon les estimations, devront être effectuées pour remplir les obligations au titre du régime de retraite. Pour déterminer le taux d'actualisation adéquat, la direction se fonde sur les taux d'intérêt des obligations de société de grande qualité dont l'échéance correspond approximativement à l'échéance du passif au titre du régime de retraite. Toute variation de ces hypothèses aura une incidence sur les montants comptables des passifs au titre des prestations constituées.

- **Réserve pour sinistres**
  La réserve pour sinistres est fondée sur certaines hypothèses, y compris les coûts futurs prévus rattachés aux décès, l'historique et les taux d'intérêt. L'augmentation du taux de mortalité et des taux d'intérêt serait désavantageuse financièrement pour la société. Les statistiques de mortalité de la société ont été combinées aux données de l'industrie puisqu'elles ne sont pas suffisamment vastes pour être crédibles d'un point de vue statistique.

- **Durée économique des actifs amortissables**
  Pendant le processus de conception de logiciels, ainsi que lorsque la société achète du nouvel équipement et des logiciels et procède à des améliorations locatives, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la durée de l'amortissement des coûts capitalisés. La direction examine la durée économique des actifs amortissables à la date de chaque bilan. Les résultats réels peuvent varier en raison de la désuétude des technologies, en particulier dans le cas des logiciels et du matériel informatique, en raison de l'évolution rapide de la technologie et de l'incertitude du processus de conception de logiciels. Tout écart entre l'évaluation que fait actuellement la direction des projets de la société et le rendement réel pourrait avoir une incidence sur les résultats futurs.

- **Perte de valeur des actifs**
  La société évalue la perte de valeur en comparant le montant recouvrable d'un actif à sa valeur comptable. La détermination du montant recouvrable repose grandement sur le jugement de la direction. La société effectue son test de dépréciation annuellement, conformément aux conventions décrites dans la note sur les principales conventions comptables.

- **Juste valeur des instruments financiers**
  La juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide des cours du marché publiés ou de techniques d'évaluation lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles. Les estimations de la juste valeur sont des évaluations ponctuelles qui peuvent varier sensiblement au cours des exercices ultérieurs en raison de l'évolution de la conjoncture. Les techniques d'évaluation de la juste valeur utilisent des modèles et des hypothèses au sujet d'événements futurs qui reposent sur des données observables ou non observables du marché. Les justes valeurs sont donc des estimations sujettes à des incertitudes et peuvent être sensiblement différentes si elles sont comparées aux valeurs estimatives d'autres institutions financières pour des contrats semblables. Les méthodes utilisées pour évaluer les instruments financiers de la société à leur juste valeur sont les suivantes :

    - La juste valeur estimative des placements temporaires est le produit de l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt qui ont cours à la date visée par le rapport pour des titres équivalents.

    - La juste valeur estimative des actifs et passifs dérivés est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation standards de la valeur marchande. Dans les cas où il existe des options de remboursement anticipé ou de prolongation, la valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures en cours sur le marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché. Le différentiel de taux observé sur le marché, le cas échéant, constitue un facteur clé dans l'établissement des ajustements de valeur selon l'exposition de la société au risque de crédit de contrepartie. Dans le cas d'une contrepartie qui ne présente pas un différentiel de taux observable, on utilise une valeur approximative qui reflète le profil de crédit de la contrepartie.

    - Les placements de capital-risque sous forme d'actions échangées à la bourse sont évalués en fonction des cours acheteurs à la date visée par le rapport. Les placements de capital-risque sous forme d'actions dans des sociétés fermées sont évalués en fonction des lignes directrices émises par l'industrie du capital de risque et établies à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur le marché. La juste valeur estimative des placements dans des titres de créances de capital-risque est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt qui ont cours à la date visée par le rapport pour des termes à l'échéance équivalents.

    - La juste valeur estimative des billets structurés est calculée en actualisant les flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt en vigueur à la date visée par le rapport pour des termes à l'échéance équivalents ou en utilisant les cours du marché lorsqu'ils sont connus. Elle est obtenue au moyen des taux de change, des différentiels de taux, des courbes des taux et des niveaux de volatilité. Lorsque des options intégrées existent (clauses de remboursement anticipé), les justes valeurs sont dérivées à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation standards du marché. La valeur de ces options est déterminée à l'aide des mesures en cours sur le marché s'appliquant aux taux d'intérêt et aux taux de change et en tenant compte des niveaux de volatilité et d'une estimation d'autres facteurs de tarification en fonction du marché.

Normes comptables émises mais non encore en vigueur

Bien que certaines normes comptables déjà émises s'appliquent à la société, elles ne doivent pas obligatoirement être adoptées pour la période visée. En date des présents états financiers, les normes suivantes avaient été émises mais n'étaient pas encore en vigueur :

Norme	Détails sur la modification	Exercices débutant dès le...
IFRS 9 – Instruments financiers	La nouvelle norme porte sur les exigences de classification et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Il s'agit de la première des trois phases d'un projet entrepris par le Conseil des normes comptables internationales qui consiste à remplacer l'ensemble de la norme IAS 39– Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.	1er janvier 2013
IFRS 10 – États financiers consolidés	Cette nouvelle norme remplace le périmètre de consolidation prévu dans les normes IAS 27 et SIC-12. Elle établit les principes de présentation et de préparation des états financiers consolidés dans le cas d'une entité qui contrôle une ou plusieurs autres entités.	1er janvier 2013
IFRS 11 – Partenariats	Cette nouvelle norme prévaut sur les normes IAS 31 – Participations dans des coentreprises et SIC-13 – Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs.	1er janvier 2013
IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	Cette nouvelle norme a trait aux obligations d'informations à fournir pour toute forme de participation dans d'autres entités, notamment des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées.	1er janvier 2013
IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur	Cette nouvelle norme établit les nouvelles directives concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir.	1er janvier 2013
IAS 1 – Présentation des états financiers	Cette norme a été modifiée afin de réviser la façon dont sont présentés les autres éléments du résultat étendu.	1er juillet 2012
IAS 19 – Avantages du personnel	Cette norme modifiée est le résultat des projets relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et aux indemnités de fin de contrat de travail.	1er janvier 2013
IAS 27 – États financiers consolidés et individuels	Cette norme a été reprise sous le nom États financiers individuels en raison des nouvelles	1er janvier 2013

	normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.	
IAS 28 – Participations dans des entreprises associées	Cette norme a été reprise sous le nom Participation dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises en raison des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.	1er janvier 2013

La direction est en train d'examiner l'incidence de ces normes sur les états financiers et les conventions comptables de la société.

2. Transition vers les IFRS

Étant donné que les présents états financiers intermédiaires consolidés constituent la présentation par la société de ses résultats et de sa situation financière conformément aux IFRS pour une partie de la période couverte par ses premiers états financiers annuels conformes aux IFRS, ils ont été préparés conformément à la norme IAS 34 et à la norme IFRS 1. La norme IFRS 1 exige la présentation d'information financière comparative. La première date à laquelle la société a appliqué les IFRS est le 1er avril 2010 (la « date de transition »).

Dans la préparation de son premier bilan consolidé conformément aux IFRS, la société a ajusté des montants déclarés dans ses états financiers précédents préparés conformément aux PCGR du Canada. Les tableaux qui suivent et les notes qui les accompagnent expliquent l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière et le rendement financier de la société.

Rapprochement des capitaux propres

(milliers de dollars)

	31 mars 2011		1er avril 2010	
Total des capitaux propres selon les PCGR du Canada	2 768 630	$	2 345 055	$
Différences qui font augmenter (diminuer) les bénéfices non répartis :				
Avantages sociaux (note a)	(86 655)		(87 454)	
Coûts de constitution des prêts (note b)	(9 791)		(6 038)	
Frais imposés après la constitution d'un prêt (note c)	7 248		3 309	
Différences qui font augmenter (diminuer) les autres éléments du résultat étendu				
Avantages sociaux (note a)	1 939		(41 755)	
Total des capitaux propres selon les IFRS	2 681 371	$	2 213 117	$

Rapprochement du résultat étendu

(milliers de dollars)

	Exercice terminé le 31 mars 2011
Total du résultat étendu selon les PCGR du Canada	437 396 $
Différences qui font augmenter (diminuer) le bénéfice net :	
Avantages sociaux (note a)	799
Coûts de constitution des prêts (note b)	(3 753)
Frais imposés après la constitution d'un prêt (note c)	3 939
Différences qui font augmenter (diminuer) les autres éléments du résultat étendu	
Avantages sociaux (note a)	43 694
Total du résultat étendu selon les IFRS	482 075 $

Rapprochement du bilan consolidé au 1er avril 2010

(milliers de dollars)

Comptes établis selon les PCGR du Canada	PCGR du Canada	Ajustements attribuables aux IFRS	IFRS	Comptes établis selon les IFRS
Actif				Actif
Trésorerie	628 023 $	- $	628 023 $	Trésorerie
Placements temporaires	199 818	-	199 818	Placements temporaires
Créances	32 818	-	32 818	Créances
Actifs dérivés	66 945	-	66 945	Actifs dérivés
	927 604	-	927 604	
Prêts nets	19 159 940	(2 729)	19 157 211	Prêts nets
Contrats de location-financement nets	2 827	-	2 827	Contrats de location-financement nets
Placements de capital-risque	59 987	-	59 987	Placements de capital-risque
	19 222 754	(2 729)	19 220 025	
Matériel et améliorations locatives	31 513	-	31 513	Matériel et améliorations locatives
Logiciels	42 814	-	42 814	Logiciels
Matériel sous contrat de location-exploitation	14 867	-	14 867	Matériel sous contrat de location-exploitation
Autres actifs	46 791	(33 915)	12 876	Autres actifs
	135 985	(33 915)	102 070	
Total des actifs	20 286 343 $	(36 644) $	20 249 699 $	**Total des actifs**
Passifs				Passifs
Créditeurs et charges à payer	48 635 $	1 229 $	49 864 $	Créditeurs et charges à payer
Passifs dérivés	6 843	-	6 843	Passifs dérivés
	55 478	1 229	56 707	
Emprunts				**Emprunts**
Dette à court terme	8 810 407	-	8 810 407	Dette à court terme
Dette à long terme	8 948 764	-	8 948 764	Dette à long terme
	17 759 171	-	17 759 171	
Autres passifs	126 639	94 065	220 704	Autres passifs
Capitaux propres de l'actionnaire				Capitaux propres
Surplus d'apport	547 725	-	547 725	Surplus d'apport
Bénéfices non répartis	1 584 266	(90 183)	1 494 083	Bénéfices non répartis
Cumul des autres éléments du résultat étendu	203 603	(41 755)	161 848	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère	2 335 594	(131 938)	2 203 656	**Capitaux propres attribuables à l'actionnaire de l'entité mère**
Participation minoritaire dans l'entité à détenteurs de droits variables	9 461	-	9 461	Participation minoritaire dans l'entité ad hoc
	2 345 055	(131 938)	2 213 117	
Total du passif et des capitaux propres de l'actionnaire	20 286 343 $	(36 644) $	20 249 699 $	**Total du passif et des capitaux propres**

Notes relatives aux rapprochements

(a) Avantages sociaux

(i) En vertu des IFRS, la convention comptable de la société consiste à constater les gains et les pertes actuariels au poste des autres éléments du résultat étendu au 31 mars de chaque exercice. La société a choisi de constater tous les gains et toutes les pertes actuariels accumulés pour ses régimes à prestations déterminées à la date de la transition. L'ajustement transitoire aux bénéfices non répartis en rapport avec ce poste a été une diminution de 63,5 millions de dollars. De plus, la société a choisi de se prévaloir de l'exemption de ne pas divulguer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées, la juste valeur des actifs du régime, le surplus ou déficit du régime à prestations déterminées et les ajustements actuariels avant la date de transition. L'effet de cette constatation est une augmentation du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu de 2,8 millions et de 1,9 million de dollars, respectivement, pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

(ii) Aux termes des IFRS, la société constatera un passif immédiatement pour tous les coûts des prestations au titre des services passés découlant de modifications au régime, pourvu que les prestations soient déjà acquises. Si elles ne le sont pas, la société constatera ces coûts selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle de service, et ce, jusqu'à ce que les prestations soient acquises. Aux termes des PCGR canadiens, tous les coûts des prestations au titre des services passés, découlant de modifications au régime, étaient amortis sur la durée moyenne résiduelle de service des salariés actifs au moment où la modification était constatée. À la date de la transition, la société a constaté tous les coûts des prestations acquises au titre des services passés, ce qui a eu pour effet de diminuer de 1,3 million de dollars les bénéfices non répartis. L'effet de cette constatation est une augmentation du bénéfice net de 0,1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

(iii) Aux termes des IFRS, si la société détient un actif net du régime pour son obligation au titre des prestations constituées, cet actif doit se limiter au total des coûts des prestations au titre des services passés non constatés et à la valeur actualisée des avantages économiques existants sous forme de tout remboursement futur du régime ou de toute réduction des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, la société tient compte de toute exigence minimale de capitalisation applicable à l'un ou l'autre de ses régimes. La société dispose d'un avantage économique si l'avantage est réalisable pendant la durée du régime ou au moment du règlement de ses obligations au titre du régime. Ce n'est pas ainsi que les PCGR du Canada calculaient le plafond de l'actif. Au moment de la transition, la société a constaté un passif additionnel, ce qui a eu pour effet de diminuer de 41,8 millions de dollars les autres éléments du résultat étendu. L'effet de cette constatation est une augmentation des autres éléments du résultat étendu de 41,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

(iv) Aux termes des IFRS, la date de mesure de l'obligation au titre des prestations constituées et des actifs du régime doit être une date à laquelle les montants constatés aux états financiers ne diffèrent pas considérablement des montants qui seraient déterminés à la fin de la période de déclaration. Selon les PCGR canadiens, les actifs des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées étaient mesurés trois mois avant la date de clôture des états financiers annuels. Au moment de la transition, la société a constaté une diminution des bénéfices non répartis de 21,5 millions de dollars, découlant du changement de la date de mesure. L'effet de cette constatation est une diminution du bénéfice net de 1,8 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

(v) Les IFRS exigent que la société comptabilise un passif pour les absences rémunérées à court terme pendant lesquelles des prestations ne sont pas acquises. La charge est constatée lorsque l'employé rend des services qui augmentent son droit à des absences rémunérées futures pendant lesquelles des prestations ne sont pas acquises. Les PCGR du Canada n'exigeaient pas qu'un passif soit comptabilisé pour ce type d'avantage à court terme pour les employés. L'ajustement transitoire aux bénéfices non répartis pour comptabiliser cette obligation a été une diminution de 1,2 million de dollars. L'effet de cette constatation est une diminution du bénéfice net de 0,3 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

(b) Coûts de constitution des prêts

Aux termes des IFRS, les coûts de constitution des prêts doivent être différentiels et directement attribuables à la constitution des prêts. Ils doivent être reportés et constatés sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les états financiers étaient dressés selon les PCGR canadiens, une partie des frais d'administration étaient reportés et constatés sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif, puisque ces frais étaient considérés comme des coûts directs découlant de la négociation et de l'exécution des ententes de prêt. Ces coûts ne satisfont pas aux critères des coûts de constitution des prêts aux termes des IFRS et le solde reporté a été constaté au moment de la transition. L'incidence de la transition sur les bénéfices non répartis a été une diminution de 6,0 millions de dollars. L'effet de cette constatation est une diminution du bénéfice net de 3,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

(c) Frais imposés après la constitution d'un prêt

Dans le cas d'états financiers dressés selon les IFRS, les frais imposés après la constitution d'un prêt sont constatés immédiatement comme produits. Il s'agit notamment des frais de conversion, des frais associés à un nouvel amortissement, des frais de conversion à un prélèvement à réduction de capital et des frais de modification au calendrier de remboursement qui, selon les PCGR canadiens, étaient reportés et constatés sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le solde reporté a été constaté au moment de la transition. L'incidence de la transition sur les bénéfices non répartis a été une augmentation de 3,3 millions de dollars. L'effet de cette constatation est une augmentation du bénéfice net de 3,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

(d) Désactualisation

Lorsqu'un prêt est classé douteux, le montant comptabilisé est ramené à sa valeur estimative de réalisation au moyen d'un ajustement à la provision pour pertes sur créances. La perte de valeur est comptabilisée et correspond à l'écart entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie futurs. Au cours des périodes ultérieures, toute variation de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs attribuable au passage du temps entraîne un ajustement à la provision pour pertes sur créances effectué au moyen de la désactualisation. Le montant de cet ajustement est comptabilisé à titre de produit. Aux termes des IFRS, ce produit est constaté au poste des intérêts créditeurs, alors qu'aux termes des PCGR du Canada, ce produit était constaté à titre de réduction de la charge pour pertes sur créances. Ce changement n'a aucune incidence sur le Total du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Autres IFRS choisies à la transition

Regroupements d'entreprises

La société a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, aux regroupements effectués avant la date de passage aux IFRS. Par conséquent, les regroupements d'entreprises antérieurs n'ont pas été retraités. L'application de cette exemption n'a aucun effet sur les états financiers de la société au moment de la transition.

Contrats de location

Pour les contrats qui ont été évalués selon les PCGR canadiens, la société a choisi d'exercer son droit, en vertu de la norme IFRS 1, de ne pas réévaluer si une entente comprend un contrat de location aux termes de la norme IFRIC 4. Les ententes conclues avant la date d'entrée en vigueur de CPN 150 et qui n'ont pas été évaluées subséquemment en vertu de celle-ci ont été évaluées en vertu de la norme IFRIC 4. Aucun autre contrat de location n'a été trouvé. Ce choix n'a aucune incidence sur les états financiers au moment de la transition.

Coûts d'emprunt

Lorsqu'elle dressait ses états financiers selon les PCGR du Canada, la société passait en charges ses coûts d'emprunt à mesure qu'ils étaient engagés. Au moment de la transition, la société a choisi de capitaliser ses coûts d'emprunt seulement dans le but de qualifier les actifs pour lesquels la date de capitalisation de début était la même que la date de transition ou antérieure à celle-ci. Ce choix n'a aucune incidence sur les états financiers au moment de la transition.

3. Prêts nets

(milliers de dollars)

	30 juin 2011	31 mars 2011	1er avril 2010
Taux variable	**15 278 332 $**	14 606 259 $	13 128 429 $
Taux fixe	**6 668 008**	6 507 360	6 432 182
Prêts productifs	**21 946 340**	21 113 619	19 560 611
Prêts douteux	**212 971**	241 362	236 716
Commissions sur prêts reportées	**(22 020)**	(22 986)	(29 706)
Prêts bruts	**22 137 291**	21 331 995	19 767 621
Provision pour pertes sur créances	**(527 148)**	(586 104)	(610 410)
Prêts nets	**21 610 143 $**	20 745 891 $	19 157 211 $

4. Provision pour pertes sur créances – prêts

(milliers de dollars)

	30 juin 2011	31 mars 2011
Solde au début de l'exercice	**586 104 $**	610 410 $
Charge pour pertes sur créances	**(58 975)**	35 570
Pertes couvertes par le PRPPIP	**191**	(631)
Désactualisation	**401**	(1 197)
Radiations	**(601)**	(58 760)
Sommes recouvrées	**28**	712
Solde à la fin de l'exercice	**527 148 $**	586 104 $
Provision spécifique	**75 185 $**	88 460 $
Provision générale	**451 963**	497 644
Solde à la fin de l'exercice	**527 148 $**	586 104 $

5. Emprunts

Dette à court terme

(milliers de dollars)

	30 juin 2011	31 mars 2011	1er avril 2010
Emprunts effectués auprès du gouvernement du Canada	**8 129 384 $**	7 609 397 $	8 512 931 $
Billets au détail et institutionnels	**429 206**	363 281	232 708
Billets à ordre	**56 193**	57 242	64 768
Total	**8 614 783 $**	8 029 920 $	8 810 407 $

Dette à long terme

(milliers de dollars)

	30 juin 2011	31 mars 2011	1er avril 2010
Emprunts effectués auprès du gouvernement du Canada	**10 462 646 $**	10 049 888 $	7 481 354 $
Billets au détail et institutionnels	**652 486**	865 983	1 440 910
Billets structurés	**5 925**	6 128	26 500
Total	**11 121 057 $**	10 921 999 $	8 948 764 $